



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

Séance du 17 avril 2019

Tirage au sort pour la zone n° 2608 – Chalon-sur-Saône

Le 17 Avril 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 2608 – Chalon-sur-Saône, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Etaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, second secrétaire ;
- Mme Céline DEVIENNE, rapporteure de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Monique COLLIN, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- M. Thibaut BOUTIE, magistrat judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

GA
TB TB CA MC

La séance a débuté le 17 Avril 2019 à ..11. heures 55...

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté12..... bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- ...22..... demandes de création d'offices enregistrées.
-10..... demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 -3... demandes surnuméraires ;
 -5... demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 -2... demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / ~~n'ont pas procédé~~ aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
2608	00052908	01/02/2019 14:02:30.100862	1
2608	00053172	01/02/2019 14:02:46.641217	5
2608	00053406	01/02/2019 14:03:03.620336	3
2608	00054670	01/02/2019 14:04:49.449775	2
2608	00055056	01/02/2019 14:05:28.173604	9
2608	00058374	01/02/2019 14:14:33.029608	7
2608	00062071	01/02/2019 14:47:24.077022	10
2608	00066523	01/02/2019 17:32:44.227792	4
2608	00068947	01/02/2019 20:08:28.992459	11
2608	00070722	01/02/2019 22:42:05.158268	6
2608	00071705	02/02/2019 03:58:21.482287	12
2608	00073276	02/02/2019 12:24:49.084361	8

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

Concordance vérifiée

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

néant

La séance a été levée le 17 avril 2019 à *12.* heures *01...*

*

*

*

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

09

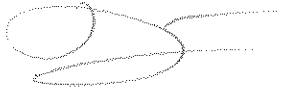
11

CD MC

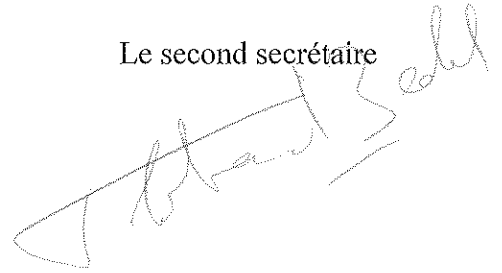
TS

Paris, le 17 Avril 2019

Le premier secrétaire



Le second secrétaire



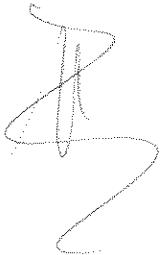
Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence



Le représentant du Conseil
supérieur du notariat



Le magistrat



Zone 2608 - Chalon-sur-Saône
Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
01/02/2019 à 17:01:33.039071	66001	2608	51
02/02/2019 à 10:56:28.821065	72714	2608	51

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

16 AVR. 2019

Zone 2608 - Chalon-sur-Saône
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
01/02/2019 à 14:13:33.558811	58128		53406	01/02/2019 à 14:03:03.620336
01/02/2019 à 14:14:04.187536	58260		53406	01/02/2019 à 14:03:03.620336
01/02/2019 à 14:14:57.787085	58472		53406	01/02/2019 à 14:03:03.620336

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



16 AVR. 2019

Eric MARTIN-HERSENT

Zone 2608 - Chalon-sur-Saône
Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 14:06:05.547888	55407	17 mars 2019	2608
01/02/2019 à 14:10:18.354381	57121	29 mars 2019	2608
01/02/2019 à 14:22:03.618181	59789	27 mars 2019	2608
01/02/2019 à 14:30:06.635626	60796	26 mars 2019	2608
01/02/2019 à 19:58:23.739939	68727	31 mars 2019	2608

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT 16 AVR. 2019